



COMMUNE DE LA
BARBEN
.....
DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU
RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE
ARRÊTE N° 79-2025

Arrête temporaire relatif à l'utilisation du domaine public
PLACE DE FORBIN ET PLACE DU VILLAGE

VIDE GRENIER le samedi 27 septembre 2025
Organisé par le Comité des Fêtes

Le Maire de la Commune de LA BARBEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code du commerce, et notamment ses articles L.310-2 et R.310-8,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2 et RI 16-2,

VU la demande formulée par **Monsieur Benjamin Faure**,
Président du Comité des Fêtes, souhaitant organiser un vide grenier le
Samedi 27 septembre 2025 sur la Place de Forbin et la Place du village.

Considérant qu'il convient de définir et réglementer les conditions d'occupation du domaine public, dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et des commodités de circulation.

ARRÊTÉ :

Article 1 : Les membres du Comité des Fêtes sont autorisés à occuper le domaine public de la commune de La Barben, à savoir la Place de Forbin et la Place du village, dans le cadre de l'organisation du vide grenier le 27 septembre 2025 de 06h00 à 18h00.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les soirées édictées à l'article 1.

Article 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Monsieur Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à LA BARBEN, le **01/09/2025**

Le Maire
Franck SANTOS

A 79-2025